

ADMINISTRATION GENERALE :
Décisions prises en vertu de l'ordonnance n° 2020-391
COMPTE RENDU

PERIODE DU 27 avril au 15 mai 2020

Décisions prises sur le fondement de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Au titre du 2^{ème} alinéa : décision de fixer ou de modifier, dans les limites suivantes : 50 € nets de taxe et par tarif unitaire et 5% de variation par tarif unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées :

Date de la décision	Résumé de la décision
28/04/2020	Service : Département Logistique Date de signature : 28/04/2020 Objet : Paiement de contraventions auprès des Autoroutes du Sud de la France pour infractions de non-paiement de péage les 13 et 16 janvier 2020.

Au titre du 3^{ème} alinéa : décisions de procéder, dans la limite des crédits ouverts au budget, à la réalisation d'emprunts ou aux remboursements anticipés d'emprunts et passer tous les actes nécessaires y afférents :

Date de la décision	Résumé de la décision
07/05/2020	Décision de recourir à un emprunt d'un montant de 10 000 000 € auprès du Crédit Agricole pour financer les investissements à réaliser au cours de l'exercice 2020.
14/05/2020	Décision de recourir à un emprunt d'un montant de 10 000 000 € auprès du Banque Postale pour financer les investissements à réaliser au cours de l'exercice 2020.

14/05/2020	<i>Décision de recourir à une ouverture de crédit à court terme d'un montant de 10 000 000 € auprès de ARKEA Banques Entreprises et Institutionnels pour satisfaire les besoins en financement du budget principal.</i>
------------	---

Au titre du 4^{ème} alinéa : décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget :

1) Procédure de marchés inférieurs à 40 000 €

Date de la décision	Résumé de la décision
13/05/2020	<p><i>Service acheteur : Direction des Bâtiments Communaux</i> <i>Objet du marché ou de l'avenant : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'urgence de renforcement de la voûte Canal de Vaucluse</i> <i>N° d'affaire : 20S0017</i> <i>Nom et adresse du Titulaire : Structures Etudes Diagnostics – Ingénierie Conseil (SED - IC), 145 route de Millery - 69700 MONTAGNY</i> <i>Montant : 4 000 € HT</i></p>

2) Procédure de marchés au-delà de 5 350 000 € :

Date de la décision	Résumé de la décision
24/04/2020	<p><i>Service acheteur: Direction Architecture et Bâtiments</i> <i>Objet du marché ou de l'avenant: Marché public global de performance - Travaux de rénovation et Exploitation - maintenance des piscines municipales d'Avignon - PHASE 1 - Candidature</i> <i>N° d'affaire : 19S0069</i> <i>Nom et adresse des Candidats : Groupement DALKIA / AP-MA ARCHITECTURE / SARL SEBAT et Groupement GIRARD / ENGIE ENERGIE SERVICES / ENGIE Solution (13797) / ENGIE Solution (92930) / COSTE ARCHITECTURES / TPF Ingénierie / EODD Ingénieurs Conseils</i> <i>Montant: 16 171 000 €</i></p>

3) Avenants aux marchés

Date de la décision	Résumé de la décision
12/05/2020	<p>Service acheteur : Service Architecture et Bâtiments Objet du marché ou de l'avenant : Avenant n° 1 du lot n° 7 « menuiserie intérieures bois » Marché de « Travaux de rénovation et d'extension du gymnase Génicoud – RELANCE lot 7 (menuiserie intérieures bois) et lot 8 (menuiserie extérieures aluminium – façades vitrées) » N° d'affaire : 18S0029A (marché n° 18M038007) Nom et adresse du Titulaire : EGM PIERRE VINCENT – 408 Route de Monteux - 84200 CARPENTRAS Montant : 11.642,12 € HT</p>
12/05/2020	<p>Service acheteur : Service Architecture et Bâtiments Date de signature : 12 mai 2020 Objet de l'avenant : Avenant n° 1 du lot n° 8 « menuiserie extérieures aluminium – façades vitrées » Marché de « Travaux de rénovation et d'extension du gymnase Génicoud – RELANCE lot 7 (menuiserie intérieures bois) et lot 8 (menuiserie extérieures aluminium – façades vitrées) » N° d'affaire : 18S0029A (marché n° 18M038008) Nom et adresse du Titulaire : SAS PROVENCALE D'ALUMINIUM – ZAC Saint Estève - 13360 ROQUEVAIRE Montant : 27.498,88 € HT</p>
12/05/2020	<p>Service acheteur : Service Architecture et Bâtiments Date de signature : 12 mai 2020 Objet de l'avenant : Avenant n° 1 du lot n° 12 « Plomberie-Sanitaires » Marché de « Travaux de rénovation et d'extension du gymnase Génicoud » N° d'affaire : 18S0029 (marché n° 18M038012) Nom et adresse du Titulaire : LARGIER TECHNOLOGIE - Agence de Provence - RD 94 – 26110 VINSOBRES Montant : 6.316,26 € HT</p>

Au titre du 5^{ème} alinéa : décisions relatives à la conclusion et à la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

Date de la décision	Résumé de la décision
08/03/2020	<p>Service : Service Administratif de l'Immobilier Date : 08/03/2020 Objet : Décision portant mise à disposition au profit de</p>

	<i>l'association Maison Pour Tous MONFLEURY située au sein de l'école élémentaire Louis Gros, sise impasse Montplaisir, d'une superficie de 112 m2, moyennant une participation financière annuelle de 896 euros, à compter du 6 janvier 2020.</i>
--	--

Au titre du 11^{ème} alinéa : décisions de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts :

Date de la décision	Résumé de la décision
12/03/2020	<i>Décision visant à verser la somme de 1.000 euros à Me GONY MASSU concernant l'affaire BRAJON-ISABEL-JEAN-SERRANO c/ CLAVIER.</i>
12/03/2020	<i>Décision visant à verser la somme de 1.000 euros à Me GONY MASSU concernant l'affaire COUVE-MOTTIN c/ BELKHANE.</i>
12/03/2020	<i>Décision visant à verser la somme de 1.000 euros à Me GONY MASSU concernant l'affaire CHIONO-SABIN c/DRABLA.</i>
12/03/2020	<i>Décision visant à verser la somme de 1.866,50 euros à Me MAILLOT concernant l'affaire Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.</i>

Au titre du 16^{ème} alinéa : décisions d'agir par tout moyen de droit, y compris amiable et devant toute instance ou juridiction françaises, étrangères, européennes ou internationales, au nom de la Commune et d'intenter les actions en justice en défense, mais aussi en demande y compris le désistement, dans les intérêts de la Commune et, mais aussi notamment dans le cadre des obligations de protection de cette dernière envers ses élus et agents, y compris la constitution comme partie civile devant les instances et juridictions pénales :

Date de la décision	Résumé de la décision
05/05/2020	<i>Décision visant à ordonner l'expulsion des véhicules et familles représentés par Monsieur PASCAL Moris et autres pour occupation sans droit ni titre du domaine public de la commune et la remise en état des lieux situé chemin de la Barthelasse à Avignon.</i>
22/04/2020	<i>Décision aux fins de suspendre l'arrêté de permis de construire délivré à Mme Dejean par Mme le Maire d'Avignon en date du 25 octobre 2019.</i>

<p>13/03/2020</p>	<p><i>Décision aux fins d'annulation de l'arrêté délivré par Mme le Maire d'Avignon le 9 août 2019 refusant le permis de construire modificatif en vue de réaliser des modifications sur une construction située 27 rue Notre Dame des Sept Douleurs à Avignon.</i></p>
-------------------	--